À quelle mesure doit-on accepter l'anglicisme de la langue française au Québec, afin de s'adapter aux changements incontournables de nos besoins linguistiques?

Paul Wang

Candidat: 000159-0034

Mémoire

Groupe 2 : Français Catégorie 2A

Mots: 3902

Résumé

La présente investigation tente d'évaluer et de définir le rôle des emprunts anglais dans la langue française courante du Québec. La préservation d'une langue française pure est un débat bien connu au Québec. Donc, la question de recherche a été développée par une analyse minutieuse des considérations culturelles, ainsi que par l'exploration des effets modernes de la mondialisation vers l'adoption des emprunts anglais.

Afin de développer pleinement la question, cette rédaction vise sur les origines de l'emprunt, ses valeurs linguistiques, les enjeux associés et finalement la validité d'un alternatif français. Il convient de noter que les sources considérées pour la recherche de cette investigation ont été presque singulièrement limitées à la région géographique et politique du Québec; avec emphase sur les travaux des linguistes, les activistes politiques et aussi le gouvernement québécois.

On découvre que la valeur linguistique existe dans l'adoption de termes anglicisés, comme il est un moyen efficace de stimuler le développement de la langue et qui pose aussi les avantages dans la communication internationale. Toutefois, il a été également constaté que la surabondance des emprunts peut entraîner à la perte de la diversité culturelle et de l'identité. Par conséquent, l'investigation indique que les emprunts devraient seulement être permis en vertu de la circonstance qu'ils permettent la communication dans laquelle il y a un manque évident; ou qu'il sert à accueillir les changements de nos besoins linguistiques. Tous autres emprunts, les emprunts sémantiques et ceux qui ne remplissent pas une lacune linguistique, doivent être évités et éliminés grâce à l'effort et la détermination de la société québécoise.

Mots: 259

Table des Matières

<u>réface</u>	1
Chapitre 1 : Mondialisation et la langue au Québec	3
Chapitre 2 : La valeur linguistique de l'emprunt	6
Chapitre 3 : Les problématiques de l'emprunt	8
Chapitre 4 : L'emploie des néologismes français pour combler nos besoins linguistiques	11
Conclusion	12
Bibliographie	14
Annexe I : 2006 Recensement de la langue au Québec	16

Préface

Dans le monde contemporain, le processus de mondialisation fait naître un échange distingué des idées, des connaissances et de la culture entre les nations, où l'anglais joue le rôle de Lingua Franca (P. Bouchard). Comme langue commune, l'anglais a eu de grandes influences entre de nombreux pays non-anglophones grâce à son degré d'utilisation et propagation à l'échelle mondiale. Ainsi, avec temps les langues commencent à partager des similitudes lexicales et sémantiques avec l'anglais; provoquant d'interférences entre les langues qui se manifestent sous la forme de l'emprunt linguistique. Au contexte du Québec, l'effet de cette « anglicisation » de la langue française est surtout intrigant. On y observe une insécurité linguistique forte qui se pose depuis le milieu du XIX^e siècle (Loubier 19) vers tous termes et expressions empruntées à l'anglais, ce qui peut donc paraître exagéré et non justifiée dans la perspective d'un étranger. En effet, les groupes « Bon Parler » ont été établis pour corriger ces emprunts anglais et aussi de promouvoir l'élégance et la richesse de la langue française («Anglicismes : n'empruntons que»). L'anglais sous toutes ses formes est souvent stigmatisé, parfois même d'une manière mesquine. Comme professeur de langue et de littérature française de McGill Chantal Bouchard démontre, au Québec le terme « hamburger » a été traduit en « hambourgeois », pourtant il n'est jamais arrivé à quiconque l'idée de traduire le « sushi » japonais, ni le « panini » italien au français (21). En 1977, premier ministre René Lévesque a adopté la loi 101 controversée, afin d'assurer que le français soit et reste la langue dominante au Québec. Par la suite, en 2012 le Parti québécois a proposé l'implémentation de la loi 14, qui serait une nouvelle extension de la loi 101 («Projet De Loi No 14»). Ainsi, nous pouvons observer que cette insécurité linguistique est non seulement partagée, mais surtout aussi fréquemment exprimée par certains groupes politiques influents au Québec. Cela dit, la

préservation de la langue, étant un sous-ensemble majeur de la culture a toujours été un des arguments principaux pour le séparatisme québécois et le désir pour la souveraineté au cours des derniers débats politiques québécois (« L'indépendance Pour Tous »).

Historiquement les tensions culturelles entre les Québécois et les anglo-américains existaient au Québec depuis la séparation de la France par le Traité de Paris en 1763. La pression énorme que l'anglo-américain exerçait sur le Québec depuis presque deux siècles et demi était une menace évident – celle qui avait déjà englouti la plupart des langues amérindiennes (C. Bouchard 21). Elle a donc créé et implanté une véritable crainte de l'assimilation culturelle, car le Québec était seul, face à l'entourage géographique des provinces anglophones et les états. Toutefois, cette crainte ne justifie plus le renoncement des emprunts anglais, maintenant que le contact linguistique avec l'anglais dans le monde en développement est devenu favorable et dans un sens, inévitable. Ainsi, la question se pose. À quelle mesure doit-on accepter l'anglicisme de la langue française au Québec, afin de s'adapter aux changements incontournables de nos besoins linguistiques? Certes, il est destructif dans un sens culturel de permettre l'anglicisation absolu d'une langue, mais on ne peut pas nier qu'il y a certains avantages linguistiques à tirer en adoptant des termes anglicisés. Ainsi, la présente rédaction montrera qu'on devrait accepter seulement les emprunts anglais qui possèdent une valeur linguistique et réfuter, même s'efforcer d'éliminer tous les emprunts nuisibles qui sont des ajouts superflus. Afin d'approfondir cette thèse au sein de la rédaction, il est nécessaire de prévoir une part de définitions. Le terme anglicisme sera utilisé de manière interchangeable avec l'emprunt anglais, sans son contexte péjoratif souvent attribué au Québec. Les emprunts seront classés en deux cadres : lexicale, emprunts qui se rapportent au vocabulaire, et sémantique, emprunts relatif à la logique et sens d'une langue, ce qui inclut des expressions et la grammaire. Étant donné que la question de

recherche est principalement axée sur les changements dus à la mondialisation, les emprunts anglais ciblés seront donc ceux qui sont relativement récents. Finalement, il convient de noter que toute référence à la langue française sera à celle du Québec, sauf l'indication explicite du contraire.

Chapitre 1 : Mondialisation et la langue au Québec

Le Québec est parfois décrit comme « île francophone entouré de la mer anglophone », étant constitué d'un pays majoritairement anglophone, qui borde aussi la partie Nord-Est des États-Unis. Il a donc été très difficile pour les Québécois d'échapper à l'influence intellectuelle et linguistique de l'anglais depuis leur séparation de la France. En fait, l'anglais était déjà une langue puissante durant les premières années du Québec, étant la langue des britanniques qui étaient influents en ce qui concernait le travail et le développement social de la région (« Language laws »). Ainsi, on observe que certaines perspectives négatives à l'égard de l'anglicisme sont associées à l'ignorance, la pauvreté et la subjectivité de domination qui avait caractérisé l'époque (C. Bouchard 16).

Dans la société contemporaine du Québec, le statut de la langue anglaise demeure également prestigieux qu'avant. En dépit de la proclamation du français comme langue officielle du Québec en 1974 (« Language laws »), l'anglais est aujourd'hui considéré comme la langue de prestige, le travail et le développement dans un sens beaucoup plus international qu'aux temps précédents. À preuve, l'anglais est la langue principale de la technologie, de l'information et ainsi de la connaissance. Pour cette raison, ceux dont la langue maternelle est une langue vernaculaire, pratiquée seulement dans une communauté ont tendance à adopter l'anglais véhiculaire afin d'obtenir ses avantages dans le monde contemporain de l'information et dans les travaux

(Annexe I). Linguiste Claude Hagège souligne qu'il existe un avantage injuste de la langue anglaise au sein des domaines scientifiques et professionnels, comme la majorité des publications de recherche sont publiées en anglais (109). Il s'agit donc d'une « clé » à un vaste stockage de la connaissance, dans laquelle on est capable d'accéder aux œuvres et publications à travers le monde. Ainsi, cela favorise l'apprentissage de l'anglais et par conséquence l'étendue de son influence linguistique. Avec la croissance des individus qui adoptent la langue anglaise, le contact avec des anglophones devient de plus en plus courant à travers des conférences d'affaires, des débats et des discussions mondiales.

Des contacts fréquents avec les systèmes et les structures d'une autre langue peuvent certainement causer des interférences. Dans le passé, les Québécois ont été amplement exposés à l'anglais, qui a conduit à ces emprunts sémantiques. À cause de son essor comme une langue de travail et développement au Québec, l'utilisation de l'anglais dans les entreprises et le marché du travail s'est rapidement augmentée. Par conséquent, une grande partie de la bourgeoisie avait adopté la langue anglaise et est devenu bilingue. Ainsi ces journalistes, et plus tard les rédacteurs publicitaires diffusaient des mots et structures anglicisés pour le restant de la population (C. Bouchard 28). Aujourd'hui, la situation demeure la même en essence. Avec la mondialisation des médias électroniques modernes, le divertissement et la technologie, le contact avec la langue anglaise s'est encore intensifié au Québec. Selon Chantal Bouchard, les emprunts lexicaux résultent des « lacunes linguistiques ». Autrement dit, les termes anglicisés et expressions sont employés pour exprimer les notions étrangères qui n'existent pas dans la culture français. Avec le procédé de la mondialisation, des notions et des objets récemment développés sont de plus en plus transférés au Québec. Donc par conséquent, il y a aussi un afflux d'emprunts lexicaux, lors de la création de nouvelles lacunes linguistiques dans la langue française. Chantal Bouchard

suggère que les racines des emprunts lexicaux sont toujours soit matériel, ce qui signifie qu'ils se réfèrent à un objet spécifique de nouveau à la culture française, ou culturelle, ce qui indique qu'ils se réfèrent à une notion culturelle particulière, ou les traditions et les concepts (32). Ainsi, la manière dont les connaissances concernant ces objets, des notions et des traditions se sont réparties se fonde principalement sur la distribution de la nouvelle technologie, les médias et les industries du divertissement. Avec le développement et par extension, la commercialisation de la technologie, on peut concevoir qu'il y a le besoin des néologismes pour décrire les usages et fonctions, ainsi que le produit lui-même. Comme l'utilisation de la langue anglaise est pratiquée presque à l'échelle mondiale, de nombreux néologismes relatifs à la technologie sont créés en anglais; ce qui signifie qu'ils sont composés à l'aide d'un système de nommage anglais. Ainsi, lorsque cette technologie est appliquée au Québec, les lacunes linguistiques seront créées qui mène aux empruntes lexicales. Tout autant, l'Internet qui est désormais devenu soudée à la quotidienne est principalement américanisé; en particulier avec le contenu sur les réseaux de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Grâce à cela, la population québécoise est souvent exposée à la terminologie de l'Internet; ce qui est particulièrement le cas avec les adolescents. Un exemple de cela serait l'inclusion des expressions américaines, « troll », « selfie » et « hashtag » dans l'édition 2015 du dictionnaire Petit Robert. Une conséquence similaire est également atteinte par la musique et les industries du divertissement, où l'influence de Hollywood et les valeurs américaines sont fortement saturés, permettant les argots anglais, les termes et expressions de surface dans la langue française au Québec. Par conséquent, les industries l'Internet, les médias et le divertissement sont les porteurs principaux dans ce sens des emprunts lexicaux, afin que les notions et objets culturels de l'Amérique anglaise soient exposés aux Québécois.

Chapitre 2 : La valeur linguistique de l'emprunt

Afin d'explorer pleinement le potentiel des emprunts anglais, nous allons tout d'abord identifier les valeurs linguistiques applicables derrière eux. Si tous emprunts sont dépourvus de valeur linguistique, sûrement il n'y aura aucune raison de les intégrer dans la langue française.

En général, les anglicismes peuvent permettre de faciliter la compréhension entre francophones et anglophones où il y a un manque de traducteurs. La fonction principale d'une langue est pour les praticiens de communiquer avec les autres. Comme nous l'avons déjà observé, à la situation mondiale actuelle il est souvent nécessaire pour les francophones de communiquer avec des anglophones. Ainsi, il y existe une valeur linguistique dans le sens que l'emprunt permet d'améliorer le niveau et l'étendue de la communication. Il devient également beaucoup plus facile à apprendre l'autre langue. Certes, la technologie de traduction existe sur l'Internet et les applications sur le téléphone mobile, ceux-ci peuvent parfois causer des malentendus du fait que certaines notions ne peuvent pas encore être pleinement exprimées dans certaines langues, ou peut-être que certains termes ou expressions sont plus généralisé dans une langue, ce qui rend difficile de fournir une traduction claire et directe. Donc, d'introduire les termes, expressions ou structures empruntés ou directement traduits, les traductions deviennent beaucoup moins compliquées et les idées pourraient être transférées de façon transparente à l'anglais, et réciproquement en français.

Nous avons déjà exploré que les emprunts lexicaux ont tendance à survenir à la suite d'un écart linguistique. Ainsi en permettant ces emprunts, le lexique français est en mesure de développer et de croître de sorte qu'il est capable d'étendre aux autres concepts et des objets.

D'un point de vue pratique, cela permet à la langue d'évoluer afin de mieux répondre aux besoins

linguistiques modernes. L'anglicisme lexical est donc également capable de remplacer les termes et expressions anciens et rarement utilisés avec ceux qui sont plus faciles à retenir et à mettre en œuvre pour la forme. Il doit donc être considéré comme une méthode qui stimule le développement et l'évolution de la langue; permettant un déplacement du lexique et de la grammaire, qui reflète la nécessité de la période de temps. En outre, comme l'anglais est une langue majeure dans les sciences, la politique et l'économie, l'adoption de termes anglicisés dans ces domaines permettrait la normalisation, ou bien la mondialisation de la connaissance – afin que les néologismes scientifiques, politiques et économiques puissent être facilement identifiés et compris à travers plusieurs langues. De même que les chiffres arabes en mathématiques ont été mis en place et adoptés dans le monde entier, des idées et des concepts pourraient être universalisés par l'adoption systématique d'emprunts anglais dans des domaines particuliers de développement. Fondamentalement, on peut appliquer ce concept aux découvertes faites dans n'importe quelle langue. Cependant, on a constaté que l'anglais est actuellement la langue de premier plan dans les domaines de développement et donc le plus pertinent au Québec.

Par ailleurs, contrairement à l'introduction de néologismes français au Québec, les versions anglicisées des termes populaires sont en général beaucoup plus simples en ce qui concerne leur incorporation dans la langue française car ils sont déjà largement utilisés; alors que la popularité d'un nouveau terme ne peut pas être assurée. À preuve, le fait que les termes et expressions ont été empruntés à une autre langue devrait signifier qu'ils sont plutôt simplistes, ou faciles à adopter et à mettre en œuvre. Comme le suggère Christiane Loubier, « ...si à l'anglicisation d'une terminologie s'ajoutent l'absence d'un vocabulaire français correspondant ou une diffusion trop faible de ce vocabulaire, c'est la terminologie anglaise qui s'implante, puisque la communication doit continuer à se faire et que l'anglais le permet. » (29) La fonction

élémentaire d'une langue est de permettre la communication, donc quand il ne parvient pas à le faire par ses propres moyens, il est logique de mettre en œuvre des emprunts d'une autre langue.

Chapitre 3 : Les problématiques de l'emprunt

Écarter les problèmes découlant de conflits historiques avec les Anglais, les emprunts détiennent les enjeux et les implications linguistiques et culturelles profondes de la langue française du Québec. Tout d'abord, les remplacements inutiles encombrent la langue. Les analystes de la situation de la langue française observent « qu'à chaque époque, la mode et la passivité des francophones [...] ajoutent des anglicismes sans nécessité à ceux qui correspondent à des besoins d'expression nouveaux » (Loubier 8). Par exemple, il n'est pas nécessaire pour l'inclusion du « week-end » quand « fin de semaine » existe déjà; dans ce cas, il peut même y avoir des confusions, car on observe aucune corrélation claire entre les termes sauf si on est bilingue. Ceux-ci ne pouvaient pas agir comme des synonymes non plus, car ils sont des versions traduites du même mot. Ainsi, un emprunt « inutile » est celui qui ne remplit pas une lacune linguistique, ni remplace des termes rares ou non utilisées, mais il a été adopté tout simplement hors de tendance. En effet, selon Christiane Loubier l'adoption fréquente de ces formes d'emprunts conduit à un appauvrissement de la langue emprunteur :

Même s'il est impossible d'établir une relation étroite entre la disparition des langues et l'emprunt linguistique, on sait que ce phénomène peut avoir des retombées négatives sur une collectivité linguistique. L'usage quotidien et généralisé des emprunts à l'anglais, par exemple, peut produire un effet d'appauvrissement en faisant disparaître des mots français pour la simple raison qu'ils deviennent inutiles et qu'ils ne sont plus utilisés. (57)

Le résultat d'une telle tendance est ainsi une carence dans la langue; à la baisse des compétences des utilisateurs de la langue française.

Au fur et à mesure que le phénomène prend de l'ampleur, notamment par l'emprunt massif, la compétence langagière des usagers diminue graduellement en même temps que le système linguistique subit des transformations importantes dans ses composantes lexicales, orphosyntaxiques, phonologiques et grammaticales. Ainsi, une langue peut développer une déficience fonctionnelle si le processus d'enrichissement et de renouvellement linguistiques ne s'exerce que par la néologie d'emprunt. (57)

L'anglicisme augmente donc le prestige de l'anglais, ce qui entraînerai au déclin lente mais évidente de la langue française. En fin de compte, elle sera remplacée par la novlangue dont Orwell nous avertit au sein de son roman, « 1984 » : la simplification et limitation du vocabulaire, et ainsi la restriction de la pensée critique entrainée par la disparition des expressions et termes antérieures.

Culturellement, les anglicismes provoquent également des problèmes. Avocat et activiste politique Guy Bertrand soutient hardiment que la langue française est inséparable de l'histoire du Québec et donc l'acceptation de l'anglicisme est la révocation, ou destruction de l'histoire du Québec (18). Il raisonne que le peuple québécois s'est formé et développé dans la langue française, donc la langue française est essentielle à l'histoire du peuple et est donc irremplaçable, l'être de la population. Nécessairement, il est naturel pour une langue à évoluer avec le temps. Cependant, il est également nécessaire de comprendre que la langue française occupe une place importante pour la population du Québec étant leur histoire, et aussi l'essence du peuple. En France il y a moins d'emphase sur l'homogénéisation de la langue, comme elle n'avait jamais été

mise en danger par l'assimilation culturelle. Ainsi, dans le cas du Québec, on a désormais besoin d'une protection de la langue vers l'intégration des cultures étrangères afin de préserver l'importance historique et culturelle de la langue du peuple. Bertrand décrit une langue en tant que «... l'avenir, le passé et le présent [d'un peuple] » (18), car c'est grâce à la langue que les gens sont pleinement manifestés, et la langue incarne les événements et les conditions de la société historique. En outre, nous pouvons observer que la surabondance des emprunts conduit au manque de diversité culturelle. De plus en plus que la culture étrangère est introduite à la langue française, la langue elle-même perdrait ainsi son caractère unique; et devient une hybride. Par conséquent, il y a l'idée que la langue est « dégradée » ou moins formelle, car il devient plus adapté pour la parole occasionnelle lors de l'ajout d'argot et des expressions en anglais. À preuve on peut observer dans le documentaire de Michel Brault « Éloge du chiac », que le chiac dans la communauté acadienne, étant un mélange de l'anglais et du français, est souvent dénigrée.

Cependant, un problème plus profond est que finalement, avec la pénétration de l'anglais dans la langue française, on n'est plus capable de penser et de vivre à l'instar d'une personne française au Québec véritablement. Selon Guy Bertrand, « ... [c]haque langue engendre des différences dans le mode de pensée.» (19) Une partie importante de ce qui constitue la perception de sa propre identité est la langue, et tout autant dans nos processus de pensée, nous utilisons une certaine langue de penser. La langue est non seulement un outil, mais elle est également une source de la connaissance. Nous apprenons lorsque nous parlons à d'autres par voie orale et tentons de comprendre les pensées de l'autre par des écrits. Ainsi, en essence, qui nous sommes et les connaissances que nous transmettons à autrui est principalement déterminé par notre langue; et de saturer la langue française avec l'anglais est également de perdre l'identité française.

Chapitre 4 : L'emploie des néologismes français pour combler nos besoins linguistiques

Nous avons observé qu'il y a une nécessité linguistique dans le monde contemporain d'avoir contact fréquent avec la langue anglaise, et aussi de mettre en œuvre des néologismes pour des concepts et des objets nouvellement découverts. Ces deux qualités ont conduit à l'acceptation et la mise en œuvre des emprunts anglais. Cependant, en vertu de ce raisonnement une mise en œuvre cohérente de néologismes français semble être une alternative viable aussi. Ainsi, nous allons maintenant explorer la validité d'introduire les néologismes français comme moyen de satisfaire nos besoins linguistiques à la place de l'emprunt.

Tout d'abord, il est possible d'introduire des néologismes français pour combler les lacunes linguistiques au lieu d'utiliser les emprunts anglais. Chaque fois qu'une nouvelle découverte est faite, au lieu d'emprunter le terme anglais, il est possible d'introduire rapidement un terme à l'aide d'un système de nommage français. Ce faisant, la langue demeure distincte, et une réflexion claire de la culture d'une manière créative. Par exemple, au Québec «courriel» est utilisé à la place du « e-mail » comme une alternative française. Cela a également conduit à la création du terme « pourriel » pour l'anglais, « spam ». En fait, il n'est pas difficile de trouver des solutions de rechange appropriées françaises, comme l'a noté la capacité des jeunes de 10 ans pour créer d'excellentes conditions de remplacement (Loubier 31). Cependant, la question provient de la difficulté d'apporter les termes nouvellement engendrés à la connaissance du public aussi efficacement que la diffusion des emprunts. Car, les emprunts sont facilement créés et propagés par les locuteurs bilingues sur les médias, par conséquent, ils sont en générale faciles à adopter, surtout si on est bilingue. En partant de là, l'effort du gouvernement pour diffuser les néologismes français dans les médias est également nécessaire, afin que les utilisateurs de la langue soient au courant de l'existence d'alternatives françaises. Car selon Madame Carrère

d'Encausse de l'académie française, il s'agit de la responsabilité et vigilance des élites qu'on peut combattre l'anglicisme.

Il y a encore des avantages notables que les néologismes français ne rapportent pas, comme la prestation mentionnée précédente de standardisation des savoirs et la formulation des traductions lisses dans la communication. En outre, l'efficacité de néologismes diffère dans les différents domaines. Considérant qu'ils peuvent réussir dans le contexte sociolinguistique, ce n'est pas le cas dans les domaines de l'excellence. On peut observer que le jargon dans les domaines de l'étude, tels que la musique, la gastronomie et des sciences sont presque toujours dominé par les langues particulières qui ont influencé la pratique. Par exemple, la musique est souvent associée à l'italienne, la gastronomie à la française, et les sciences de latin et en anglais. Par conséquent, il y a encore des avantages à adopter des emprunts anglais en raison de son influence dans les sciences, ce qui est seulement valable tant que l'anglais reste la Lingua França.

Conclusion

Il est ignorant de nier tout qui est anglais. Laissons-nous traiter les emprunts anglais comme des emprunts à d'autres langues. Ayant une telle attitude, on est capable de voir les emprunts anglais à la fois entiers et analytiques. Comme nous l'avons vu, une surabondance d'emprunts anglais conduit à la perte possible de la diversité culturelle et de l'identité. Par conséquent, le compromis le plus logique est d'avoir l'acceptation sélective des emprunts anglais, éliminant donc la plupart des problèmes associés, ainsi que profiter des avantages linguistiques des emprunts. Les emprunts anglais ne doivent pas être acceptés que dans la mesure où ils sont en effet de combler une lacune linguistique, ceux qui remplacent des termes anciens et peu utilisés ou sert de la normalisation des jargons dans les domaines de l'étude. Cependant, nous

avons constaté que les avantages ci-dessus sont seulement vrais pour les emprunts lexicaux, et non ceux qui sont sémantiques. Par conséquent, on ne doit pas accepter les emprunts sémantiques puisque très souvent, ils ne sont guère utiles ni possèdent de la valeur linguistique. La préservation de l'essence d'une culture est certainement quelque chose qui vaut la peine de se battre. Afin d'éliminer les emprunts anglais inutiles existants, les médias doivent être utilisés. Étant donné que les médias sont le principal vecteur de néologismes, il doit être utilisé par le gouvernement pour diffuser des listes d'emprunts illégitimes, et l'alternative correcte qui devrait être utilisé à son place. Les néologismes français semblent être applicables uniquement à l'extérieur des zones d'étude; donc sa mise en œuvre n'est pas très pratique. Si un emprunt anglais existe déjà, la création de nouvelles formes ne ferait que désordre. Ainsi, l'introduction de la variante néologisme français ne devrait jamais être faite sauf dans la situation où il y a une prévalence invasive de l'emprunt anglais. Il convient de noter, toutefois, que les emprunts linguistiques continueront aussi longtemps que l'anglais demeure la Lingua Franca. Par conséquent, finalement, c'est à l'attitude de la société du Québec à savoir si un véritable effort de conscience est accordé à la protection de la langue. Il y a aussi beaucoup de questions dont nous ne connaissons pas dans l'avenir; comme si l'anglais restera la Lingua Franca. Toutefois, afin de remplir son but apparent, une langue doit s'adapter pour permettre la communication que ce soit par emprunts ou création.

Bibliographie

- BERTRAND, Guy. Guide D'accès à L'indépendance: Pour La Survie Du Québec Français. s.l.: Les Éditions Québec-Livres, 2007. Imprimé.
- BOUCHARD, Chantal. *On N'emprunte Qu'aux Riches: La Valeur Sociolinguistique Et Symbolique Des Emprunts*. Montréal: Fides, 1999. Imprimé.
- BOUCHARD, Pierre. La francisation des entreprises au Québec : de la difficulté relative d'hier à la complexité de demain. n.p. Document téléaccessible à l'adresse https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/conferences/francisation_entreprises_pbouchard_rabbat1998_01.pdf>
- CARRÈRE D'ENCAUSSE, Hélène. "À La Reconquête De La Langue Française." Paris. 5 décembre 2013. Discours.
- HAGÈGE, Claude. Contre La Pensée Unique. Paris: Odile Jacob, 2012. Imprimé.
- LAURIN, Jacques. *Corrigeons Nos Anglicismes*. Montréal: Les Éditions De L'Homme, 1975. Imprimé.
- LOUBIER, Christiane (2011). *De L'usage De L'emprunt Linguistique*. Montréal : Office québécois de la langue française, 2011. n.p. Document téléaccessible à l'adresse https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/terminologie/20110601_usage_emprunt.pdf>
- ORWELL, George, et AUDIBERTI, Amélie. "Appendice Les Principes Du Novlangue." 1984.

 Paris: Gallimard, 1972. n.p. Imprimé.
- Statistics Canada (2010). *Visual census*. 2006 Census. Ottawa. 7 décembre 2010. Graphiques téléaccessibles à l'adresse http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-p d/fs-fi/index.cfm?Lang=ENG&TOPIC_ID=8&PRCODE=24>.
- "Banque De Dépannage Linguistique Anglicismes Orthographiques." Banque De Dépannage Linguistique Anglicismes Orthographiques. s.d. Site téléaccessible à l'adresse

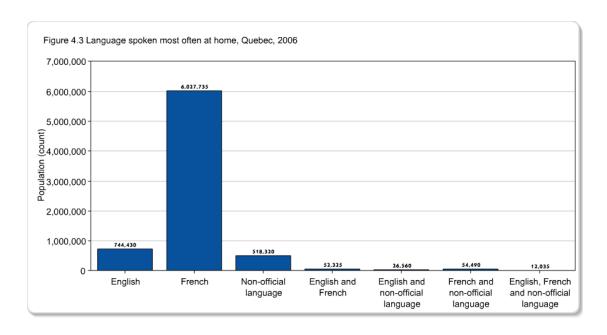
- http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4653. Consulté le 25 juillet 2014.
- "Anglicismes : n'empruntons que le strict nécessaire!" *Centre De Communication écrite Université De Montréal*. Site téléaccessible à l'adresse http://www.cce.umontreal.ca/auto/anglicismes.htm>. Consulté le 17 juin 2014.
- "Éloge Du Chiac." Michel Brault. 1969. Documentaire téléaccessible à l'adresse http://www.onf.ca/film/eloge_du_chiac/ Consulté le 18 octobre 2014.
- "Emprunts à L'anglais." *Portail linguistique du Canada*. 17 avril 2014. Site téléaccessible à l'adresse https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/bien-well/fra-eng/vocabulaire-vocabulary/emprunts-borrowings-fra.html>. Consulté le 25 juillet 2014.
- "Language Laws." *Languagelaws.neuvel.net*. Site téléaccessible à l'adresse < http://www.neuvel.net/Quebec_ling.htm >. Consulté le 19 août 2014.
- "L'indépendance Pour Tous" *Parti Québécois*. s.d. Site téléaccessible à l'adresse http://pq.org/independance-pour-tous/>. Consulté le 26 août 2014.
- "Loi 101 De Nouveaux Droits Pour Stopper Le Recul Du Français." *Le Devoir*. s.l., s.d. Site téléaccessible à l'adresse http://www.ledevoir.com/politique/quebec/365726/de-nouveaux-droits-pour-stopper-le-recul-du-français> Consulté le 26 août 2014.
- LECLERC, Jacques. "Projet De Loi No 14." *L'aménagement linguistique dans le monde*. s.d. Site téléaccessible à l'adresse http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/quebecmodif-14-2012.htm. Consulté le 26 août 2014.
- MORIN, Benjamin. "Le Petit Robert 2015 Accueille Les Termes Hashtag, Selfie Et Troll."

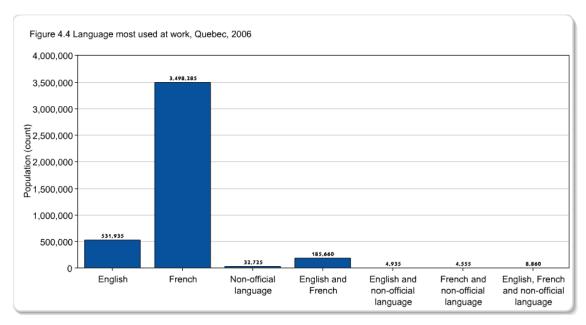
 *Gizmodo. 22 mai 2014. Site téléaccessible à l'adresse

 *http://www.gizmodo.fr/2014/05/22/petit-robert-2015-troll-hashtag-selfie.html>. Consulté le 26 août 2014.

Annexe I: 2006 Recensement de la langue au Québec

Selon le recensement de la langue au Québec en 2006, on constate que le pourcentage des locuteurs anglais et bilingues est notamment plus dans le travail que chez soi.





(Statistics Canada 2010)